

REÇU **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU COMITE SYNDICAL DU 08 OCTOBRE 2012

le **12 OCT. 2012**

L'an deux mille douze, le 08 octobre à 19 heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Gragnague, sous la présidence de Monsieur Eric OGET, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs BOURGEOIS J.L., CUJIVES D. et VIDAL J.F.
CC de Save et Garonne :	Mrs ESPIE J.C., LAGORCE P., NEBOUT D., OUSTRI Ch., SAINT PAUL A. et TAGNERES B.
CC du Val'Aïgo :	Mrs OGET E., ROUX D. et Mme TERRANCLE I.
CC de Cadours :	Mrs CLUZET A. et ZACCARIOTTO Cl.
Communes à compétence SCoT :	Mrs PETIT Ph., SARRAU B., VASSAL J.P. et VIDAL L.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CALAS D. par VINTILLAS E. et CIERCOLES Ch. par BLANC M.
CC du Val'Aïgo :	Mr RAYSEGUIER J-L. par RANSON J-M.
Communes à compétence SCoT :	Mmes CHAMPAGNAC M-H. par AUSSEL E., GIBERT J. par SARRAU B. et Mr LEGRAND A. par OGET E.

Délégués titulaires absents :

CC des Coteaux du Girou :	Mr CIERCOLES A.
CC de Save et Garonne :	Mrs ANDRE R. et CAMPOS F.
CC du Val'Aïgo :	Mr BOUDET J.C.
Communes à compétence SCoT :	Mrs GALLINARO A. et LAYNAT M.

Nombre de délégués :

En exercice : 30
Titulaires présents ou représentés : 24

VOTANT : 24

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération Modificative au Budget n ° 1 – 2012 :

Virement entre sections

Le Président explique à l'Assemblée la nécessité pour le Syndicat mixte d'effectuer un virement entre sections pour respecter l'imputation des comptes liée aux frais d'enquête publique. Ces frais avaient en effet été budgétisés dans la section de Fonctionnement alors qu'ils relèvent de l'Investissement.

Ainsi, la somme correspondant à l'indemnisation des commissaires enquêteurs, à hauteur de 11 083.52 €, serait prélevée du compte 6226 (Honoraires) et créditée sur la ligne 202 (Frais de réalisation de documents d'urbanisme), chapitre 20.

En outre, la somme de 2.02€, manquante sur ce même chapitre, ligne 2031 (Frais d'études), pourrait être rajoutée et incluse dans le virement.

Aussi, le Président propose de modifier le Budget 2012 comme suit :

En section de Fonctionnement :

DESIGNATION	Diminution de crédits ouverts (en €)	Augmentation de crédits ouverts (en €)
6226 Honoraires	11 085.54	
D023 Virement entre sections		11 085.54

En section d'Investissement :

DESIGNATION	Diminution de crédits ouverts (en €)	Augmentation de crédits ouverts (en €)
R021 Virement entre sections		11 085.54
202 Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre		11 083.52
2031 Frais d'études		2.02

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

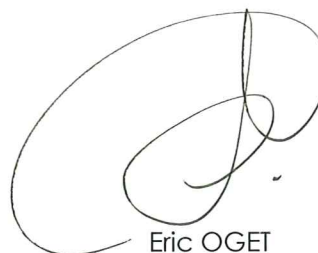
DECIDE

Article unique : de procéder au virement entre sections à hauteur de 11 085.54 €, du chapitre 011 au chapitre 20 en dépenses d'investissement et d'effectuer les imputations comptables telles que définies dans la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signés au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Date de la convocation : 28/09/2012
Date d'affichage : 28/09/2012
Certifié exécutoire le : 12/10/2012
Affichée le : 12/10/2012


Eric OGET
Président

